

NOTE DE COMMUNICATION SUR LES INDICES DE PRIX DU BOIS-ENERGIE

Le Comité Interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE) se félicite de l'utilisation des indices bois énergie « CEEB » dans la majorité des contrats de commercialisation.

La réalisation d'une enquête sur le marché du bois-énergie par le CEEB est un besoin de l'ensemble des acteurs de la filière pour disposer d'un indicateur de dynamisme de notre activité.

Depuis 2011, avec l'appui et l'implication de France Bois Forêt l'évolution indicielle trimestrielle des prix des différents combustibles bois à l'échelle nationale est ainsi disponible et accessible à tous.

Aujourd'hui la majorité des acteurs (clients et fournisseurs) emploient ces indices pour établir des contrats d'approvisionnement à moyen et long terme.

Le Centre d'Etudes et d'Economie du Bois (CEEB), créé en 1971 sur financement public puis professionnel, est une association indépendante dont l'objet est l'étude des structures, tendances et perspectives du marché des produits forestiers. Le CEEB est reconnu par arrêté ministériel depuis 2008 comme organisme professionnel reconnu pour l'observation des prix de l'industrie et des services. Il est le gestionnaire de l'enquête prix du bois-énergie. Son comité technique est composé de représentants de la production et de la consommation de bois-énergie. Le **Comité du Label du CNIS (Conseil National de l'Information Statistique)** en novembre 2011 a renouvelé cet agrément et l'a étendu au bois-énergie. Il a désigné, « au regard de sa compétence » le CEEB comme gestionnaire de l'enquête (ainsi que celle de la trituration et du bois rond) par arrêté du 07 octobre 2011. Par ce label, seuls les agents du CEEB, ayant signé l'engagement de confidentialité, sont autorisés à accéder aux données et informations.

Deux **services statistiques publics** sont impliqués :

-Le **SSP** (Service de la Statistique et de la Prospective) du Ministère de l'Agriculture

-L'**INSEE** (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) du Ministère de l'Industrie

Témoignages

Collège des Energéticiens : Bois énergie France, IDEX, SOVEN

« La filière bois énergie s'est approprié les indices CEEB et les utilise pour actualiser les contrats d'approvisionnement. Ces indices reflètent le marché du bois énergie et sont représentatifs des familles de produits utilisés par la filière bois énergie.

Son utilisation dans des formules de révision, permet une contractualisation à long terme adaptée à toutes les situations. Cette garantie est nécessaire aux acteurs de la filière pour investir dans des outils de production locaux de la chaufferie à la forêt.

Il rassure les parties prenantes, depuis le producteur, jusqu'au client final (collectivités ou industriels) qui a la garantie d'acheter une énergie en lien avec le marché de la biomasse. Il constitue un véritable outil d'analyse des évolutions de prix et permet d'illustrer, entre autres, la stabilité des prix de la biomasse, comparée à la volatilité de ceux des énergies fossiles »

Collège des fournisseurs : Biocombustibles SAS – Groupe Coopération Forestière – Fédération des Entrepreneur de Travaux Forestiers – ONF Energie – Société Forestière de la Caisse des Dépôts

« La mise en place d'indices spécifiques au bois énergie a permis la structuration durable de la filière et l'établissement d'une bonne compréhension du marché. Ces indices sont aujourd'hui inclus dans la plupart des formules d'indexation de nos contrats et contribue à la mise en place d'une relation de confiance entre nous et nos clients.

La force de ces indices réside, d'une part, dans la robustesse du panel de répondants, apportée par le caractère obligatoire de l'enquête et, d'autre part, dans la spécificité « un indice, un produit BE », qui intègre uniquement les différents postes de coûts de production (« prix départ » du site de production). Ces indices matières nous affranchissent ainsi des variations importantes des prix des énergies fossiles, et permettent une retranscription fidèle des évolutions du prix de chaque produit. »

Les indices

Les acteurs disposent aujourd'hui d'indices pour l'ensemble des produits bruts et produits élaborés valorisés en bois-énergie, publiés trimestriellement par le CEEB. Ces indices sont utilisés de façon quasiment systématiques dans les formules d'indexation des contrats d'approvisionnement en bois énergie.

Les indices trimestriels des produits bois énergie sont établis par recueil auprès des entreprises productrices des données :

1. de **prix bruts départ** forêt, plateforme de conditionnement ou scierie selon les cas, hors frais de transport et de livraison du combustible.
2. de **volumes bruts** (commercialisés, hors autoconsommation)
3. un taux d'humidité pour les plaquettes forestières et les mélanges depuis le T1-2017.

Le déroulé de l'enquête et le panel de répondants

Elle est réalisée par le CEEB à l'aide d'un serveur dédié pour assurer la sécurisation des informations. Les enquêtés peuvent ainsi répondre directement sur le serveur ou envoyer leur réponse au CEEB qui les intègre dans la base (les entreprises peuvent vérifier à tout moment les informations les concernant).

La liste des entreprises enquêtées fut établie par rassemblement des sources publiques et professionnelles. Elle est actualisée annuellement par le SSP et le CEEB, lors d'une revue de mouvement. Elle compte aujourd'hui plus de 700 entreprises.

Les entreprises non enquêtées qui souhaitent participer peuvent en faire la demande directement au CEEB. La liste est sous le sceau du secret.

Les entreprises ont une **obligation légale de réponse**, au risque après relance de recevoir un courrier de l'Administration, encourageant en ultime cas une amende.

L'analyse des résultats

Seul le CEEB a accès à l'ensemble des données brutes récoltées.

Il transmet une synthèse globale de ces données, produit par produit, au **comité technique de suivi du CEEB**, qui est composé de producteurs (DP Bois, FNB, FNEDT, GCF, ONFE, Société Forestière de la CDC), de clients (Engie-Cofely, Dalkia, IDEX), et du CIBE. L'ensemble de la filière est représentée et ce comité détient une vision globale des marchés.

La publication des résultats

Pour être publié pour un produit donné, un indice doit correspondre à un niveau suffisant de représentativité du marché (la cible est de 70% minimum des volumes totaux échangés) et couvrir suffisamment d'entreprises (secret statistique).

Le CEEB publie en accès libre les résultats, la 1^{ère} quinzaine du 2^{ème} mois suivant la clôture d'enquête, via, notamment, la Fédération Nationale du Bois, le CIBE, France Bois Forêt (FBF), Le Bois International et diffuse également les éléments aux services statistiques (SSP et INSEE) et Administrations qui le sollicitent.

Valeur des indices de prix CEEB des principaux produits bois énergie du T3-2016 au T2-2017

source 

Catégories	Indices 3 ^{ème} trimestre 2016	Indices 4 ^{ème} trimestre 2016	Indice 1 ^{er} trimestre 2017	Indice 2 ^{ème} trimestre 2017	Indice 3 ^{ème} trimestre 2017
Bois ronds toutes longueurs	115.4	117.9	109.8	109.5	108.1
Bois bûches vrac (longueur <= 1 m)	93.7	96.2	100.1	94.1	96.0
Plaquettes forestières petite granulométrie	103.1	103.1	103.2	101.0	96.6
Plaquettes forestières granulométrie moyenne	102.1	106.4	101.3	97.6	96.4
Plaquettes forestières granulométrie grossière	114.6	115.8	115.8	111.8	106.0